Unions Générales des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 7 octobre 2014

L'administration informe les organisations syndicales du versement d'une indemnité différentielle dans les DDI…

Les organisations syndicales CGT, FO, UNSA, CFDT ont été conviées par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique à une réunion d'information, le 28 septembre 2014, qui a essentiellement porté sur l'évolution des régimes indemnitaires des personnels des DDI.

Une indemnité différentielle temporaire sera versée au titre des années 2014, 2015 et 2016 à certains personnels qui ont des statuts interministériels ou qui exercent des fonctions communes !

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique a indiqué aux organisations syndicales que cette indemnité différentielle serait, à partir de 2017, « intégrée » dans le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

L'objectif est d'aligner les primes de ces personnels sur les montants moyens par corps et grade.

15 000 personnes sont concernées (47% de l'effectif global des DDI). L'administration a indiqué aux organisations syndicales que 67 % des cadres C, 15 % des cadres B et 18 % des cadres A bénéficieraient de l'indemnité.

La CGT a dénoncé le fait que cette décision ait été prise sans concertation.

Par ailleurs, elle est source de nouvelles inégalités entre les personnels des DDI dès lors que 55 % des personnels ne bénéficieront d'aucune mesure !

L'UGFF-CGT porte aujourd'hui à la connaissance des personnels le projet de décret portant création de cette indemnité différentielle et le projet d'arrêté y afférant.

Cette indemnité différentielle ne saurait répondre aux revendications salariales des personnels des DDI !

L'UGFF-CGT dénonce les contenus du projet de loi de finances 2015 qui organise une véritable purge budgétaire ! Ce projet de loi de finances prévoit une baisse de 7,7 milliards d'euros des dépenses de l'État et de ses agences dont 1,4 milliard au titre de la masse salariale.

Non seulement le point d'indice de la Fonction publique n'est pas valorisé mais, de plus, les enveloppes de mesures catégorielles sont fortement réduites !

Dans un tel contexte**, l'UGFF-CGT réitère son appel à la mobilisation des personnels, lors de la journée d'action interprofessionnelle du 16 octobre prochain, par tout moyen, et dans les rassemblements et les manifestations qui seront organisés sur l'ensemble du territoire !**

Le 16 octobre 2014 : Pour sortir de l'Austérité, Agissons Ensemble !

P. J. : Projets de décret et d'arrêté portant création de l'indemnité différentielle.

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT
263, Rue de Paris – Case 542 – 93514 Montreuil Cédex Téléphone : 01.55.82.77.56.
Mel : ugff@cgt.fr Site : http://ugff.cgt.fr